

Protocole d'accueil et organisation périscolaire
à partir du 2 juin 2020

(en conformité avec le protocole sanitaire du ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse du 4 mai)

Le cadre

L'Alae est un Accueil de Loisirs Associé à l'École et se doit, de par son nom, de proposer un accueil de loisirs aux enfants sur le lieu de scolarisation les jours où ils sont scolarisés.

Le ministère de tutelle est celui de la jeunesse et des sports, mais en lien étroit avec l'Éducation nationale (mêmes enfants, même lieux).

La différence entre les temps scolaires et périscolaires est la mission attribué aux différentes parties (Apprentissages scolaires / Accueil de loisirs). Le socle de la sociabilisation est commun, et l'articulation des temps se doit d'être cohérent dans les projets et l'organisation, avec une vision globale de la journée de l'enfant.

Covid-19

Depuis le 16 mars, nous sommes mobilisés pour la garde des enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise.

Les conditions d'accueil sont adaptées aux règles sanitaires très strictes imposées par le protocole.

Elles seront cohérentes avec les possibilités matérielles (locaux, désinfection...), humaines et harmonisées avec l'organisation scolaire.

Soyez assurés que nous mettons tout en œuvre pour répondre au mieux aux besoins des familles dans le respect des règles sanitaires et de nos possibilités.

Les fondamentaux du protocole :

- appliquer les gestes barrières
- maintenir la distanciation (1 m minimum)
- pas de brassage (les groupes constitués n'ont pas d'activités commune avec d'autres groupes)
- un encadrant permanent par classe pour la journée (et ce dans chaque école)
- la désinfection des locaux et matériel (2 fois par jour)

Organisation de l'accueil des enfants à partir du 3 juin et jusqu'à nouvel ordre :

Compte tenu de l'extrait suivant du protocole de l'éducation nationale :

« La stabilité des classes et des groupes d'élèves contribue à la limitation du brassage. Les écoles définissent, avant leur réouverture et en fonction de la taille de l'établissement, l'organisation de la journée et des activités scolaires de manière à intégrer cette contrainte. L'objectif est de limiter les croisements entre élèves de classes différentes ou de niveaux différents. »

Compte tenu de l'extrait suivant du protocole ACM (Accueil Collectif de Mineurs) :

« Les groupes sont constitués, dans la mesure du possible, pour toute la durée de la période d'accueil, et n'ont pas d'activités communes avec d'autres groupes. »

Compte tenu de la forte mobilisation de personnel de l'association ELAN et du personnel mis à disposition par la municipalité (autant d'encadrants que de classes ouvertes sur la ville)

Compte tenu du fait que le protocole, suite au discours du premier ministre en date du jeudi 28 mai reste inchangé,

Voici l'organisation mise en place pour les accueils périscolaires:

Accueil du matin (7h30 - 8h30)

Nous ne sommes pas, en l'état actuel des choses, en mesure de proposer un accueil le matin.

Pourquoi ?

Les animateurs et agents mairie devraient être présents tous les matins, pour chaque classe ouverte sur la ville, puisque un encadrant permanent par classe est nécessaire.

Cela représente un volume d'heures important, que nous ne sommes pas en mesure de fournir.

Accueil de la pause méridienne (11h45 - 13h45)

- Un animateur permanent par groupe de classe .
- Pas d'activités communes avec d'autres groupes.
- Le repas se fait dans le respect des règles sanitaires (lavage de mains, distanciation). La mairie n'étant pas en capacité de proposer des repas communs, les parents fournissent un repas froid à leur enfant. (Sac isotherme ou glacière).
- Après le repas, une activité, ou animation est proposée aux enfants, toujours dans le respect des règles sanitaires.
Une vigilance accrue sera portée sur les activités extérieures, afin de respecter la distanciation et éviter tout croisement avec d'autres groupes.
- Une désinfection des salles de classes a lieu sur le temps de la pause méridienne, pour permettre le retour de la classe à 13h45.

Une inscription préalable devra être obligatoirement complétée par les parents, par le biais du formulaire « besoins périscolaires » envoyés par mail. Cette inscription devra être fixe pour la semaine, l'organisation générale (personnel, locaux...) ne pouvant pas être réadaptée à chaque demande.

Cette inscription sera à renouveler toutes les semaines et ce jusqu'à la fin de l'année scolaire. Toute inscription vaut acceptation de cette organisation. Adhérents uniquement.

Accueil du soir (16h30 - 18h30)

- Un animateur permanent par groupe de classe .
- Pas d'activités communes avec d'autres groupes.
- Après le goûter (fourni par les parents), une activité ou animation est proposée aux enfants, toujours dans le respect des règles sanitaires.
Une vigilance accrue sera portée sur les activités extérieures, afin de respecter la distanciation et éviter tout croisement avec d'autres groupes.
- La souplesse du départ échelonnée ne peut être proposée (les parents ne pouvant pas franchir le seuil de l'établissement, les animateurs devant rester avec leur groupe).
Aussi, deux horaires de départ vous seront proposés : 17h30 ou 18h30.

Une inscription préalable devra être obligatoirement complétée par les parents, par le biais du formulaire « besoins périscolaires » envoyés par mail. Cette inscription devra être fixe pour la semaine, l'organisation générale (personnel, locaux...) ne pouvant pas être réadaptée à chaque demande.

Cette inscription sera à renouveler toutes les semaines et ce jusqu'à la fin de l'année scolaire. Toute inscription vaut acceptation de cette organisation. Adhérents uniquement.

Le rôle des parents : Vous allez jouer un rôle essentiel, en vous engageant à :

- Expliquer à votre enfant les mesures qui seront mises en place sur l'Alae (gestes barrières et règles de distanciation, interdictions, ...)
- Expliquer à votre enfant que les règles de l'Alae vont changer et le préparer à voir l'équipe d'animation avec un masque.
- Ne pas mettre votre enfant au centre en cas d'apparition de symptômes évoquant le covid19 chez votre enfant ou dans votre famille (toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre) .
- Fournir à votre enfant : Gourde, casquette, goûter / repas froid, tenue adaptée, un paquet de mouchoirs jetables.
- Respecter les règles de distanciation (1 m) aux abords de l'établissement.
- Rester à l'extérieur du bâtiment

N.B : Tout comportement d'enfant qui ne respecterait pas l'ensemble des règles sanitaires (gestes barrières, distanciation...) pourra être sanctionné et nous nous réservons le droit de ne plus l'accueillir, pour la sécurité sanitaire du collectif.

Les animateurs s'engagent à sensibiliser les enfants aux gestes barrières et à proposer des activités adaptées dans le respect des mesures sanitaires, afin de leur permettre l'accès aux loisirs, à la détente et à la bonne humeur.

Nous sommes conscients que cela ne satisfera pas l'ensemble des familles et nous mettons tout en œuvre pour assurer l'accueil des enfants malgré la rigueur demandée par le protocole. Néanmoins, les forfaits pris en début d'année sont annuels, aucun remboursement ne pourra être effectué, cependant, nous réfléchissons déjà à des alternatives pour la rentrée 2020 – 2021.

Cette organisation est susceptible d'évoluer en fonction de l'évolution des protocoles sanitaires.

Nous nous tenons à votre disposition pour répondre à toutes vos interrogations. N'hésitez pas à nous contacter .

Bien cordialement

Christelle Rigaud,
Responsable Alae